

PAR COURRIEL

Le 24 juillet 2019

Madame Édith Larose  
Présidente directrice générale  
Association RITMA Osthéopathes  
200, rue Principale, bureau 13  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

**Objet : Encadrement de l'ostéopathie**

Madame la Présidente,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juillet dernier dans laquelle vous faites état de vos préoccupations et de vos réflexions quant à la nécessité d'un encadrement législatif de l'ostéopathie.

Comme vous en faites mention, l'Office des professions du Québec a procédé à maintes consultations et mis sur pied un groupe de travail et un comité mixte au sujet de la professionnalisation de l'ostéopathie.

À ce jour, les modalités de l'encadrement de l'ostéopathie n'ont pas été déterminées. Soyez assurée que nous vous informerons des développements significatifs de ce chantier important, et ce, au moment opportun.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Pour la directrice de la veille et des orientations,



Mathieu Lavoie  
Coordonnateur à l'éthique,  
à la formation  
et à la mobilité professionnelles

c. c. M<sup>me</sup> Sonia LeBel, ministre de la Justice et procureure générale du Québec  
Ministre responsable des Relations canadiennes  
et de la Francophonie canadienne